



STANDING

L'extension de garantie essentielle moteur, boîte et pont étendue.

Avec l'extension de garantie **STANDING**, les organes essentiels de votre véhicule sont couverts.

Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules particuliers d'occasion :

- avec ou sans garantie Renault Occasions (Garantie OR 12 mois maximum),
- âgés de + de 2 ans et de - de 7 ans,
- dont le kilométrage à la vente n'excède pas 150 000 km.

Que vous apporte **STANDING** ?

- Une **couverture** en cas de panne sur les organes essentiels : moteur, boîte et pont, transmission.
- Une **garantie** possible jusqu'au 8^e anniversaire de votre véhicule.
- L'**assistance complète** Renault Assistance 24h/24 en France et en Europe pour toute panne mécanique couverte.

Quels sont les principaux organes couverts ?

Moteur, transmission, boîte de vitesses manuelle ou automatique, boîte de transfert et pont arrière.

(Liste non exhaustive. Se reporter à la notice d'information pour plus de détails.)

Vous pouvez souscrire à l'extension de Garantie **STANDING** :

- Avec votre crédit Diac occasions et sur la même durée. La prime est intégrée à la mensualité du crédit.
- Au comptant en choisissant la durée de garantie souhaitée : 12, 24, 36, ou 48 mois.

STANDING : SYNTHÈSE DE L'OFFRE

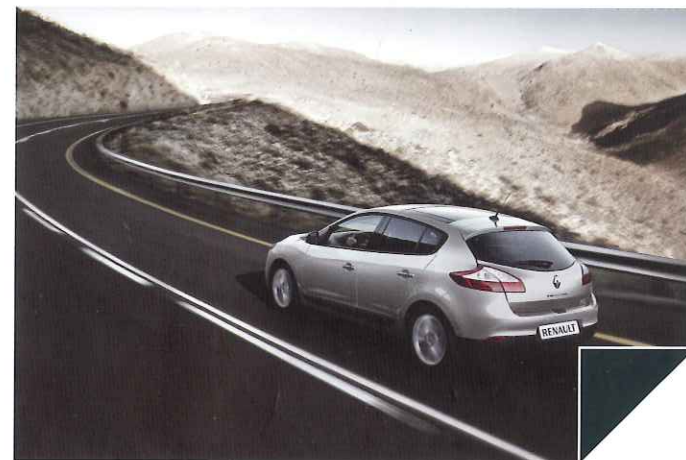
Couverture	Garantie ESSENTIELLE* moteur, boîte et pont étendue.
Véhicules	Véhicules particuliers d'occasion : > 2 ans < 7 ans < 150 000 km
Garanties Renault Occasions	0, 3, 6 ou 12 mois.
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la durée du crédit Diac (prime intégrée à la mensualité du crédit). • 12 à 48 mois (paiement comptant).
Taux de vétusté appliqué sur les pièces garanties	Barème contractuel prédéfini : De 100 000 à 120 000 km : 20 % De 120 001 à 150 000 km : 40 % À partir de 150 001 km : 50 % Au-delà de 180 000 km : vétusté à dire d'expert
Cessation de la garantie	Au 8 ^e anniversaire du véhicule.

* Se reporter à la notice d'information pour plus de détail.

DIAC SA, Société Financière et Intermédiaire d'Assurances au capital de 61 000 000 €. Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex – Siren 702 002 221 RCS Bobigny – N° ORIAS : 07 004 966.
SIGMA SERVICES – Département de DIAC LOCATION SA au capital de 29 240 988 € – Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex – SIREN 329 892 368 RCS Bobigny – N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 – APE : 7711B – N° ORIAS : 07 004 967.
COVEA FLEET, Assureur de la garantie mécanique (SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 93 714 549 €) – RCS Le Mans B342815339 – Siège social : 160, rue Henri Champion – 72035 Le Mans Cedex 1.
Soumise à l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. 61, rue Tailbout – 75009 Paris.

Avec votre agent Renault, vous avez choisi votre véhicule d'occasion.

**FAITES LE CHOIX
DE LA TRANQUILLITÉ
AVEC L'EXTENSION
DE GARANTIE
OCCASIONS
STANDING**



BytheWay/Creacom – Réf. : PV0945 – Crédit Photo : Rodriguez/Flanpicture – Janvier 2012 – Document non contractuel.

DIAC
Occasions



5 BONNES RAISONS DE GARANTIR VOTRE VÉHICULE D'OCCASION

Vous venez de choisir votre véhicule d'occasion dans le réseau Renault et nous vous en remercions.

Vous souhaitez bénéficier d'une garantie sur une longue durée et rouler en toute tranquillité.

Vous avez raison.

Renault vous propose de souscrire à la formule d'extension de Garantie **STANDING**, spécialement adaptée aux véhicules d'occasion.

STANDING vous apporte :

01 | Tranquillité

Un véhicule garanti jusqu'à 5 ans.

02 | Sécurité

Une couverture mécanique complète.

03 | Simplicité

Votre prime intégrée à la mensualité Diac = 1 seul prélèvement.

04 | Économie

Fini les dépenses imprévues.

05 | Qualité

Prise en charge assurée par le réseau Renault (Assistance et réparation).

Découvrez la Garantie **STANDING** et parlez-en à votre conseiller commercial !

STANDING : TABLEAU DES ORGANES COUVERTS

	STANDING	
Moteur	Bloc cylindre	•
	Culasse assemblée	•
	Culbuteur	•
	Soupape	•
	Guide	•
	Joint de culasse	•
	Poussoir	•
	Arbre à cames	•
	Galet/tendeur et rupture de courroie de distribution	•
	Couronne de démarreur	•
	Volant moteur	•
	Pompe à huile	•
	Pistons et segments	•
	Axe de piston	•
	Coussinet	•
	Vilebrequin	•
Palier	•	
Support moteur	•	
Boîte de vitesses	BOÎTE MANUELLE	
	Arbres	•
	Roulements	•
	Levier et biellette de commande interne	•
	Différentiel	•
	Pignons	•
	BOÎTE AUTOMATIQUE	
	Pompe à huile	•
	Bagues	•
	Arbres	•
	Distributeur hydraulique	•
	Différentiel	•
	Convertisseur de couple	•
	Vannes et soupapes	•
	Régulateur	•
	Pistons de freins	•
	Plateaux de pression	•
	Roulements	•
	Levier et câble de sélection	•
Système de commande électronique	•	
Pignons	•	
Circuit électrique	Démarreur	•
	Alternateur	•
	Régulateur	•

	STANDING	
Boîte de transfert et pont AR	Carters (casé liée à un organe interne de la boîte)	•
	Organes internes	•
Transmission	Arbre de transmission	•
	Bague	•
	Arbre de roue	•
	Cardan	•
Freinage	Maître cylindre	•
Système d'alimentation en carburant	Turbocompresseur	•

Véhicules exclus

- Véhicules utilitaires.
- Véhicules destinés à un usage professionnel, notamment : taxi, auto-école, voiture sanitaire, voiture de place, location sans chauffeur.
- Véhicules destinés à des épreuves sportives, courses ou compétitions.
- Véhicules d'un prix de vente neuf supérieur à 55 000 euros (valeur neuve).
- Véhicules électriques, GPL, GNV, hybrides ou à bicarburant.
- Véhicules fabriqués à moins de 300 exemplaires.

Limites d'indemnisation

- Un coefficient de vétusté sur les réparations de panne mécanique est appliqué :

De **100 000** à **120 000 km** : **20 %**

De **120 001** à **150 000 km** : **40 %**

À partir de **150 001 km** : **50 %**

Au-delà de **180 000 km** : vétusté à dire d'expert

Le plafond d'indemnisation est égal à la valeur économique du véhicule, à dire d'expert, au jour du sinistre.